

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 juillet 2022

Compte-rendu affiché le 12 juillet 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
juillet 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, David HORNUS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Ikrame TOURI à Aïcha BEZZAYER, David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Sonia MONFORT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Délibération : 07.2022.114

Transmis en préfecture le : 11/07/2022

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

Depuis le mois de mars 2021, une communauté ayant compté jusqu'à 150 membres occupait illégalement l'usine désaffectée située sur la parcelle BB125 sise 86 chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval.

Face à l'inaction des propriétaires suite à la mise en demeure de faire cesser un danger grave et imminent en matière de salubrité et de sécurité publiques, la maire a pris un arrêté de mise en demeure d'évacuer le site sis 86 chemin de la Mouche (arrêté n° 2022-238). Le préfet du Rhône ayant décidé d'apporter le concours de la force publique pour l'évacuation de ce site, l'opération a été réalisée le mardi 28 juin 2022. La sauvegarde de l'ordre public appelle que cette opération d'évacuation et de relogement des occupants du site s'accompagne d'un nettoyage et d'une dératification immédiate, ordonnée par la maire en raison de la défaillance des propriétaires.

Pour faire face notamment à la dépense impérieuse de nettoyage et d'évacuation des déchets une décision modificative du budget principal ville s'avère nécessaire.

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif. Pour modifier les prévisions initiales, il faut prévoir les ajustements par décision modificative.

La décision modificative proposée s'équilibre à 0,00€ en fonctionnement et à +110 000,00 € en investissement.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : -50 000,00 €

Ajustements de crédits pour alimenter le chapitre des provisions, compte tenu de l'incertitude du recouvrement des recettes.

- Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » : +50 000,00 €

Une provision est budgétée compte tenu de l'incertitude du recouvrement des recettes.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

- Chapitre 4541 « Travaux effectués d'office » : +110 000,00 €

Ouverture de crédits afin de réaliser une intervention d'urgence sur le squat de La Mouche.

RECETTES

- Chapitre 4542 « Travaux effectués d'office » : +110 000,00 €

Ouverture de crédits afin de recouvrer auprès des propriétaires des locaux les frais liés à l'intervention d'urgence sur le squat de La Mouche.

De plus, suite à la consultation réalisée dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles, et en raison notamment de l'inflation, il convient d'augmenter de 240 000 € l'enveloppe prévue pour l'autorisation de programme 202101 - Réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03.2022.039 du 24 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°10.2021.112 du 7 octobre 2021 relative à la création d'une autorisation de programme pour les travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles (CSCB) - (AP/CP) ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 30 juin 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et des chapitres-opérations en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	Exercice	2022		
	Etape	BP	RAR	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 035 000,00 €		
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 180 000,00 €		
	Total : Ordre	2 215 000,00 €		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 300 486,00 €		
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 140 000,00 €		
014	ATTENUATION DE PRODUITS	531 300,00 €		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 258 209,00 €		
66	CHARGES FINANCIERES	225 000,00 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 600,00 €		-50 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	10 000,00 €		50 000,00 €
	Total : Réel	21 566 595,00 €		0,00 €
	Total : Dépenses	23 781 595,00 €		0,00 €

RECETTES

	Exercice	2022		
	Etape	BP	RAR	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00 €		

	Total : Ordre	20 000,00 €		
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	1 393 292,26 €		
013	ATTENUATION DE CHARGES	167 200,00 €		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	1 027 450,00 €		
73	IMPOTS ET TAXES	18 142 261,74 €		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 584 784,00 €		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	401 407,00 €		
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00 €		
	Total : Réel	23 761 595,00 €		
	Total : Recettes	23 781 595,00 €		

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

	Exercice	2022		
	Etape	BP	RAR	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €		
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	20 000,00 €		
	Total : Ordre	1 027 850,00 €		
1000	PARC AUTOMOBILE	85 000,00 €	82 618,12 €	
1001	PARC INFORMATIQUE	283 716,02 €	72 722,71 €	
1002	ELECTRO MENAGER	37 700,00 €		
104	ESPACES VERTS	162 500,00 €	40 729,48 €	
106	PROJET NATURE	78 000,00 €	29 706,00 €	
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	25 000,00 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 658 000,00 €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 200,00 €	91 800,00 €	
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	800 000,00 €		
202102	AP EXTENSION RESTAURANT	150 000,00 €		

	SCOLAIRE MOUTON			
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	67 000,00 €		
202202	AP AMENAGEMENT PARC VALLON DES HOPITAUX	884 160,00 €		
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	320 683,57 €	207 164,50 €	
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	365 500,00 €	480 988,33 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 690,00 €	3 418,01 €	
210	RESERVES FONCIERES	120 000,00 €	159 000,00 €	
218	VIDÉOPROTECTION	191 600,00 €	720,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €		
300	HOTEL DE VILLE	213 000,00 €	50 611,24 €	
304	REHABILITATION CIMETIERE	9 000,00 €		
307	TOUS BATIMENTS	783 000,00 €	191 812,55 €	
399	PATRIMOINE	162 000,00 €	20 659,60 €	
4541	Travaux effectués d'office			110 000,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	564 200,00 €	41 693,67 €	
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	672 780,00 €	112 424,14 €	
699	STRUCTURES JEUNESSE	82 600,00 €	128 711,01 €	
700	ESPACE CULTUREL		1 741,61 €	
701	MEDIATHEQUE	37 600,00 €	2 320,80 €	
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	117 700,00 €	3 088,64 €	
	Total : Réel	8 027 629,59 €	1 721 930,41 €	110 000,00 €
	Total : Dépenses	9 055 479,59 €	1 721 930,41 €	110 000,00 €

RECETTES

	Exercice	2022		
		BP	RAR	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 035 000,00 €		

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 180 000,00 €		
	Total : Ordre	3 222 850,00 €		
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	3 858 750,40 €		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	320 000,00 €		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	282 998,55 €	51 073,00 €	
1001	PARC INFORMATIQUE		27 489,00 €	
106	PROJET NATURE	78 000,00 €	17 542,05 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	242 700,00 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 252 532,00 €		
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	292 500,00 €		
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	12 000,00 €		
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	30 000,00 €		
218	VIDÉOPROTECTION	34 000,00 €	17 928,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €		
4542	Travaux effectués d'office			110 000,00 €
499	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRES	0,00 €		
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €		
699	STRUCTURES JEUNESSE		8 687,00 €	
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	23 360,00 €		
	Total : Réel	7 431 840,95 €	122 719,05 €	110 000,00 €
	Total : Recettes	10 654 690,95 €	122 719,05 €	110 000,00 €

- **APPROUVER** l'augmentation de l'autorisation de programme 202101 - Réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles et l'échéancier prévisionnel des Crédits de paiement comme suit :

N° et libellé de l'opération	Millésime	Montant initial de l'AP	Montant de la révision de l'AP	Montant de l'AP après révision	CP 2022	CP 2023	CP années suivantes
202101- Réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles	2021	2 100 000 €	240 000 €	2 340 000 €	800 000 €	975 000 €	565 000 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus ayant voté CONTRE

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.